

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 17/SG/CD rendant exécutoire les délibérations n° 414/6e L 416/6 TI, et. 417/6 L du 16 septembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en matière domaniale.

n° 17/SG/CD

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
29 septembre 1967

Numéro JO  
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro  
10 octobre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1— Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas en date du 16 septembre 1967 : n° d414/6t Is accordant à M. Rossi Théodore la concession provisoire d'une partelle de terrain immergé sise à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier n° 665 : — n° 416/6e L accordant à M. Abdoukader Moussa Ali la concession provisoire d'une parcelle de terrain immergé, sise au Plateau du Marabout, lotissement du Marabout (lot 546) : — n° 417/6° L accordant à M Omar Mohamed Karmil la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise au boulevard de la République; titre foncier 649.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout Où besoin sera.